



contact13@cnt-so.org
www.cnt-so.org/13
www.cnt-so.org/13

Pour LASER, sous-traitant de la RTM, le syndicalisme est une faute grave !

CNT SOLIDARITE OUVRIERE

Notre camarade Hocine, assurant le ménage de la station de métro rond-point du Prado pour le compte de LASER, sous-traitant de la RTM (Régie des Transports Marseillais), a été licencié pour « faute grave » le 22 mai. La discrimination syndicale ne fait aucun doute pour nous et nous appelons à un rassemblement de soutien le vendredi 29 mai à 14h45 devant la station.

Nous constatons que l'ensemble des faits reprochés à Hocine pour justifier son licenciement sont tous postérieurs à la fin mars 2015, date de son adhésion à notre syndicat. Comme par miracle, une fois syndiqué, le travail de notre camarade se serait subitement dégradé au point de justifier un licenciement ?

Cela coïncide surtout avec les premiers courriers rédigés par notre juriste pour mettre fin à un certains nombres d'irrégularités : problème dans le calcul de son ancienneté, abatement illégal pour le calcul des cotisations sociales... Par ces courriers, nous alertions aussi LASER des difficultés pour entretenir seul la station rond-point du Prado, en particulier, lors d'événements au stade Vélodrome, alors qu'Hocine devrait bénéficier d'un aménagement de son poste de travail suite à la reconnaissance d'un handicap d'origine professionnel. A ce jour, LASER n'a jamais répondu à ces demandes légitimes autrement que par des procédures disciplinaires, un blâme en avril puis ce licenciement en mai.

Nous constatons aussi que ce licenciement intervient alors que notre syndicat mène depuis plusieurs mois une campagne de syndicalisation dans le secteur du nettoyage, notamment auprès des nettoyeurs du métro. Lors de cette campagne, nous avons pu constater de nombreuses entorses au droit du travail chez LASER : non respect de législation sur les CDD, problèmes d'ancienneté et de qualification entraînant des préjudices financiers envers les salariés, refus de reconnaissance d'accident du travail... Par ailleurs, les salariés nous ont fait part de fortes tensions avec l'encadrement qui mène un management par la terreur les ayant jusqu'à présent empêché de faire valoir leurs droits. L'expression syndicale est muselée dans cette entreprise, les seuls syndicats étant contrôlés par des encadrants. On comprend mieux pourquoi LASER a vu d'un mauvais œil, l'arrivée d'un syndicat indépendant et des salariés comme Hocine revendiquant leurs droits.

Nous revendiquons la réintégration immédiate de notre camarade et avons d'ores et déjà contesté ce licenciement auprès du conseil des prud'hommes en plaidant la discrimination anti-syndicale.

Nous interpellons la direction de la RTM ainsi que les élus qui en sont administrateurs : il est inadmissible qu'une régie publique puisse tolérer les agissements d'un sous-traitant qui bafoue constamment le droit du travail et le droit syndical. La RTM doit prendre ses responsabilités, en tant que donneuse d'ordre et faire cesser ces pratiques !

Avec ce premier rassemblement, nous entamons une campagne publique de solidarité visant à la réintégration d'Hocine.

Pour soutenir notre camarade vous pouvez envoyer des e-mails (modèle ci-dessous) à l'entreprise LASER et à la RTM (à renvoyer à : laser@laserproprete.fr et relations.clientele@rtm.fr)

A ... le...

J'ai appris le licenciement d'Hocine Berrada, agent d'entretien du métro, par votre société, sans autre causes sérieuses que son appartenance syndicale. Au côté de son syndicat CNT Solidarité Ouvrière, je demande la réintégration immédiate de M. Berrada et le respect des droits syndicaux et du travail dans votre entreprise.

Signature